



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Procès-verbal n°3

(Mise en ligne le 29/12/2022)

Réunion du : Lundi 19 Décembre 2022

Membres Présents : MM. Julien LECOEUR – Stéphane RICHARD – Mathias SUCH – Evelyne ASSELINEAU – Stéphane BELMONTE

Assiste à la réunion : Mme SANTIGLI Nathalie

MODALITES D'APPEL EN 2^{ème} INSTANCE D'UNE DECISION DE LA COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Conformément aux dispositions de l'**art. 20.1 du règlement d'administration générale du District de Provence**, les décisions de la Commission Technique / Pôle Football d'Animation ayant jugé en 1^{ère} instance sont passibles d'appel en 2^{ème} instance devant la Commission Générale d'Appel du District de Provence.

- 1) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

- 2) L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club ouverte à la Ligue ou au District de Provence.

A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel et les frais de dossiers.

- 3) La Commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 4) Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT heures ouvrables à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée par les moyens énumérés plus haut.
- 5) Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de **50 Euros**.

SECTION U10 à U13

Informations Importantes

- Rappel

Toute communication concernant l'organisation administrative du Football Animation doit être adressée à l'adresse mail suivante :

footanimation@provence.fff.fr

- Envoi des Feuilles de matches

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches dans les catégories U10 à U13 en incombe **au club recevant**, les feuilles originales doivent obligatoirement être retournées au District **dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre** (Article 23 Alinéa 6 des Règlements Sportifs du District de Provence) pour les Compétitions (Phase 1 et 2) sous peine d'une amende de 40 Euros.

Les envois par mail ne seront pas traités tant la qualité de l'image est altérée à l'impression.

- Planification de la Phase 2

Les clubs souhaitant **changer de niveau ou changer de secteur géographique pour la Phase 2 qui débutera le 04 Février 2023** (catégories U10 à U13), avaient jusqu'au **Lundi 19 Décembre 2022** pour en faire la demande à l'adresse suivante

footanimation@provence.fff.fr

Désormais toute demande ne sera pas prise en compte la date butoir étant dépassée.

La Commission Football Animation étudiera vos demandes en priorité selon les critères sportifs dans les catégories U10 à U13 afin de procéder à la modification de certains groupes dans ces catégories pendant les vacances scolaires de Noël. Dans la mesure du possible et si votre demande est justifiée, la Commission Football d'Animation s'attachera à répondre favorablement à vos requêtes et à proposer des groupes homogènes et équilibrés dans l'intérêt sportif des Jeunes.

Tirage des Challenges U10 à U13 Saison 2022/2023

Le tirage au sort du 1^{er} Tour (par secteur géographique) aura lieu le **Judi 05 Janvier 2023 à 15H** dans les bureaux du Football Animation, les clubs sont conviés pour participer à ce tirage.

Une seule équipe par catégorie de U10 à U13 des Clubs engagés au sein du District de Provence est inscrite **automatiquement.**

Les équipes Critérium seront exemptées du premier tour.

Pour cette saison, **deux Challenges Féminins en U10/U11F et U12/U13F ont été créés.**

- **Challenge CROUZET (U13)**
- **Challenge OLIVER (U12)**
- **Challenge GARAU (U11)**
- **Challenge LAGGIARD (U10)**
- **Challenge U10/U11F (Challenge Marion ROMANELLI)**
- **Challenge U12/U13F (Challenge Noël REGNIER)**

Festival Foot U13 Saison 2022/2023

Le « Festival Foot U13 » est lancé pour la saison 2022/23 et débute le **Samedi 14 Janvier 2023**, l'inscription est **automatique pour toutes les équipes 1 en U13** des Clubs engagés au sein du District de Provence. Dans un premier temps les équipes 1 du Niveau 1 et Niveau 2 ainsi que les U12/U13F entreront en lice pour le 1^{er} Tour puis les critères ultérieurement.

Le tirage au sort du 1^{er} Tour (par secteur géographique) aura lieu le **Mardi 03 Janvier 2023 à 14H30**. Les Clubs sont conviés pour participer à ce tirage.

SECTION DEBUTANTS

Informations Importantes

- [Rappel](#)

Après la parution des convocations pour les plateaux U6 à U9, seuls les Forfaits seront pris en compte **au plus tard le Mercredi soir** depuis les boîtes officielles des clubs. **Toute demande d'ajouts d'équipes, de changement de groupe ou de changement de lieu seront traités lors de la période des Vacances Scolaires de Noël.**

Le prochain plateau aura lieu le **Samedi 07 Janvier** en U8/U9.

TRESORERIE

- **Forfait général** (article 6-2 des Règlements Sportifs) : **200 Euros**

CLUB	CATEGORIE	COMMENTAIRE	FORFAIT GENERAL	AMENDES
AC PORT DE BOUC	U13 NIV 1 Poule F	Mail du 10/11	X	200
ES VITROLLES	U13 NIV 1 Poule G	4 Forfaits	X	200
FC SEPTEMES	U12 NIV 1 Poule B	Mail du 22/11	X	200
SA ST ANTOINE	U12 NIV 1 Poule C	4 Forfaits	X	200
FC ENSUES LA REDONNE	U12 NIV 1 Poule F	4 Forfaits	X	200
ST HENRI FC	U11 NIV 2 Poule K	Mail du 14/11	X	200
ES MILLOISE	U10 NIV 1 Poule E	Mail du 12/11	X	200
MARIG GIGNAC COTE BLEUE	U10/U11F Poule B	Mail du 22/11	X	200
ST HENRI FC	U10/U11F Poule C	Mail du 12/11	X	200

- Amende de 30 Euros par équipe (Forfait Journalier)

Plateaux U6 / U7 du 12 Novembre 2022

Groupe	Club	Commentaire	Amende
A	ASCJ FELIX PYAT	1 équipe Absente (U6)	30€
A	CA PLAN DE CUQUES	1 équipe Absente (U6)	30€
A	BUREL FC	1 équipe Absente (U6)	30€
B	USM ENDOUME CATALANS	3 équipes Absentes (U6)	90€
B	US ST BARTHELEMY	2 équipes Absentes (U6)	60€
B	AS BELLE DE MAI JOLIETTE	2 équipes Absentes (U6)	60€
B	AS BOMBARDIERE	1 équipe Absente (U6)	30€
C	SMUC	1 équipe Absente (U6)	30€
I	FC MARTIGUES	2 équipes Absentes (U6)	60€
I	AC ISTRES RASSUEN	1 équipe Absente (U6)	30€
J	E. FUYEAU GREASQUE	1 équipe Absente (U6)	30€
K	US PELICAN	1 équipe Absente (U6)	30€
K	US FARENQUE	1 équipe Absente (U6)	30€
K	AS LANCON DE PROVENCE	1 équipe Absente (U6)	30€
L	SC REPOS VITROLLES	3 équipes Absentes (U6)	90€
L	FC CHATEAUNEUF LA MEDE	1 équipe Absente (U6)	30€
L	BERRE SC	1 équipe Absente (U6)	30€
M	US TRET	1 équipe Absente (U6)	30€
M	AIX UCF	1 équipe Absente (U6)	30€
N	ES MILLOISE	1 équipe Absente (U6)	30€
N	FC SEPTMES	1 équipe Absente (U6)	30€
N	AS BOUC BEL AIR	1 équipe Absente (U6)	30€
A	US ST BARTHELEMY	2 équipes Absentes (U7)	60€
A	AS FLAMANTS MERLAN	1 équipe Absente (U7)	30€
A	SC KARTALA	1 équipe Absente (U7)	30€
B	AS BELLE DE MAI JOLIETTE	2 équipes Absentes (U7)	60€
B	USM ENDOUME CATALANS	2 équipes Absentes (U7)	60€
B	BUREL FC	1 équipe Absente (U7)	30€
D	USPEG	1 équipe Absente (U7)	30€
I	FC AIXOIS	1 équipe Absente (U7)	30€
J	O. CABRIES CALAS	1 équipe Absente (U7)	30€
L	AS ROGNAC	2 équipes Absentes (U7)	60€
M	FC CHATEAUNEUF LA MEDE	1 équipe Absente (U7)	30€
M	FC SEPTMES	1 équipe Absente (U7)	30€
N	ES ARLES	1 équipe Absente (U7)	30€

Plateaux Féminin du 12 Novembre 2022

à Plan de Cuques	AS BUSSERINE	1 équipe Absente	30€
à Septemes	ES FOS	1 équipe Absente	30€

Plateaux U8 / U9 du 19 Novembre 2022

Groupe	Club	Commentaire	Amende
G	JS ISTRES	1 équipe Absente (U8)	30€
K	ES VITROLLES	2 équipes Absentes (U8)	60€
N	USTM	1 équipe Absente (U8)	30€
C	SMUC	1 équipe Absente (U9)	30€
G	ES ARLES	1 équipe Absente (U9)	30€
I	AS BOUC BEL AIR	1 équipe Absente (U9)	30€
I	AS SIMIANE COLLONGUE	1 équipe Absente (U9)	30€
L	MARIGNANE GIGNAC COTE BLEUE	1 équipe Absente (U9)	30€

Plateaux U6 / U7 du 26 Novembre 2022

Groupe	Club	Commentaire	Amende
A	USM ENDOUME CATALANS	2 équipes Absentes (U6)	60€
B	AS BELLE DE MAI JOLIETTE	2 équipes Absentes (U6)	60€
C	BUREL FC	1 équipe Absente (U6)	30€
D	AS FLAMANTS MERLAN	1 équipe Absente (U6)	30€
D	ST HENRI FC	1 équipe Absente (U6)	30€
I	FC ST MITRE LES REMPARTS	1 équipe Absente (U6)	30€
I	AC ISTRES RASSUEN	1 équipe Absente (U6)	30€
J	AS GEMENOS	1 équipe Absente (U6)	30€
J	E. FUVEAU GREASQUE	1 équipe Absente (U6)	30€
K	AS LANCON DE PROVENCE	1 équipe Absente (U6)	30€
L	BERRE SC	1 équipe Absente (U6)	30€
M	AS NORD AIX	1 équipe Absente (U6)	30€
M	FC AIXOIS	1 équipe Absente (U6)	30€
M	US TRETS	1 équipe Absente (U6)	30€
N	ES MILLOISE	1 équipe Absente (U6)	30€
N	FC SEPTEMES	1 équipe Absente (U6)	30€
A	AS FLAMANTS MERLAN	1 équipe Absente (U7)	30€
A	NORD OLYMPIQUE	1 équipe Absente (U7)	30€
B	AS BELLE DE MAI JOLIETTE	2 équipes Absentes (U7)	60€
B	ASCJ FELIX PYAT	1 équipe Absente (U7)	30€
C	USM ENDOUME CATALANS	2 équipes Absentes (U7)	60€
D	FC ROUGUIERE	1 équipe Absente (U7)	30€
G	ISTRES FC	2 équipes Absentes (U7)	60€
G	AC ISTRES RASSUEN	1 équipe Absente (U7)	30€
G	FC MARTIGUES	1 équipe Absente (U7)	30€
H	FC MIRAMAS	1 équipe Absente (U7)	30€
H	SC EYGUIERES	1 équipe Absente (U7)	30€
I	FC AIXOIS	1 équipe Absente (U7)	30€
M	FC CHATEAUNEUF LA MEDE	1 équipe Absente (U7)	30€
N	ES ARLES	1 équipe Absente (U7)	30€

Plateaux Féminin du 26 Novembre 2022

à LA CIOTAT	ASM ST LOUP 10EME ARROND	1 équipe Absente	30€
à CHATEAUNEUF LA MEDE	CA CROIX SAINTE	1 équipe Absente	30€

Plateaux U8 / U9 du 03 Décembre 2022

Groupe	Club	Commentaire	Amende
B	AS BELLE DE MAI JOLIETTE	1 équipe Absente (U8)	30€
B	ASCJ FELIX PYAT	1 équipe Absente (U8)	30€
C	USC ROUVIERE	1 équipe Absente (U8)	30€
D	US 1 ^{ER} CANTON	2 équipes Absentes (U8)	60€
D	CA PLAN DE CUQUES	1 équipe Absente (U8)	30€
E	JS ST JULIEN	1 équipe Absente (U8)	30€
H	US EGUILLES	1 équipe Absente (U8)	30€
H	US VENELLES	1 équipe Absente (U8)	30€
H	AS COUDOUX	1 équipe Absente (U8)	30€
I	AUBAGNE FC	1 équipe Absente (U8)	30€
J	SALON BEL AIR FOOT	3 équipes Absentes (U8)	90€
J	AS LANCON DE PROVENCE	2 équipes Absentes (U8)	60€
K	FC MARTIGUES	1 équipe Absente (U8)	30€
L	GARDANNE BIVER FC	2 équipes Absentes (U8)	60€
L	AS AIX EN PROVENCE	1 équipe Absente (U8)	30€
N	SO SEPTEMES	1 équipe Absente (U8)	30€
O	ES VITROLLES	3 équipes Absentes (U8)	90€
O	US VELAUX	2 équipes Absentes (U8)	60€
B	AS BELLE DE MAI JOLIETTE	1 équipe Absente (U9)	30€
D	US MICHELIS	1 équipe Absente (U9)	30€
D	FC BOCAGE LES OLIVES	1 équipe Absente (U9)	30€
H	JS ISTRES	2 équipes Absentes (U9)	60€
L	BERRE SC	3 équipes Absentes (U9)	90€
L	US VELAUX	2 équipes Absentes (U9)	60€
L	ES VITROLLES	2 équipes Absentes (U9)	60€
M	SS LAMANON	2 équipes Absentes (U9)	60€
M	AS CHARLEVAL	1 équipe Absente (U9)	30€
M	SC EYGUIERES	1 équipe Absente (U9)	30€
N	MARIGNANE GIGNAC COTE BLEUE	2 équipes Absentes (U9)	60€
N	AC PORT DE BOUC	1 équipe Absente (U9)	30€
O	AS SIMIANE COLLONGUE	2 équipes Absentes (U9)	60€

Plateaux U6 / U7 du 10 Décembre 2022

Groupe	Club	Commentaire	Amende
A	USM ENDOUME CATALANS	2 équipes Absentes (U6)	60€
B	FC ROUGUIERE	2 équipes Absentes (U6)	60€
B	GD BARTHELEMY OMNISPORTS	2 équipes Absentes (U6)	60€
B	SC FRAIS VALLON	1 équipe Absente (U6)	30€
B	AS BOMBARDIERE	1 équipe Absente (U6)	30€
C	SMUC	1 équipe Absente (U6)	30€
C	BUREL FC	1 équipe Absente (U6)	30€
C	SC MONTREDON BONNEVEINE	1 équipe Absente (U6)	30€
C	US MICHELIS	1 équipe Absente (U6)	30€
D	AS FLAMNTS MERLAN	1 équipe Absente (U6)	30€
D	AEC LA CASTELLANE	1 équipe Absente (U6)	30€
D	ST HENRI FC	1 équipe Absente (U6)	30€
G	SC ST MARTINOIS	1 équipe Absente (U6)	30€
G	JEUNESSE GRIFFEUILLE	1 équipe Absente (U6)	30€

H	AS ROGNAC	2 équipes Absentes (U6)	60€
H	FC ST VICTORET	1 équipe Absente (U6)	30€
I	CA CROIX SAINTE	2 équipes Absentes (U6)	60€
I	ISTRES FC	1 équipe Absente (U6)	30€
I	AC PORT DE BOUC	1 équipe Absente (U6)	30€
I	AS MARTIGUES SUD	1 équipe Absente (U6)	30€
I	AC ISTRES RASSUEN	1 équipe Absente (U6)	30€
J	E. FUVEAU GREASQUE	1 équipe Absente (U6)	30€
L	SC REPOS VITROLLES	1 équipe Absente (U6)	30€
L	BERRE SC	1 équipe Absente (U6)	30€
L	US VELAUX	1 équipe Absente (U6)	30€
L	MARIGNANE GIGNAC COTE BLEUE	1 équipe Absente (U6)	30€
M	US TRET	1 équipe Absente (U6)	30€
M	FC JAS DE BOUFFAN	1 équipe Absente (U6)	30€
M	SC ST CANNAT	1 équipe Absente (U6)	30€
N	ES MILLOISE	1 équipe Absente (U6)	30€
C	USM ENDOUME CATALANS	2 équipes Absentes (U7)	60€
D	FC BOCAGE LES OLIVES	1 équipe Absente (U7)	30€
D	ASC VIVAUX SAUVAGERE	1 équipe Absente (U7)	30€
G	ISTRES FC	2 équipes Absentes (U7)	60€
G	FC ST MITRE LES REMPARTS	1 équipe Absente (U7)	30€
H	SC ST CANNAT	1 équipe Absente (U7)	30€
I	FC JAS DE BOUFFAN	1 équipe Absente (U7)	30€
L	ES VITROLLES	1 équipe Absente (U7)	30€
M	O. ROVENAIN	1 équipe Absente (U7)	30€
M	USTM	1 équipe Absente (U7)	30€
N	SC ST MARTINOIS	1 équipe Absente (U7)	30€

La Responsable de la Commission Technique

Julie ALFONSI